

# L'employeur doit-il informer les tiers lorsqu'un contenu a été généré par l'IA ?

## Réponse courte

L'AI Act impose une **obligation de marquage** des contenus générés par l'IA lorsqu'ils représentent des personnes, des lieux ou des événements de manière réaliste (article 50). L'employeur qui utilise l'IA générative pour produire des contenus diffusés à des tiers (communications commerciales, rapports, documents contractuels) doit signaler clairement que le contenu a été **généré ou assisté par l'IA**.

Cette obligation vise à protéger les destinataires contre la **tromperie** et à garantir la confiance dans les communications professionnelles. Le RGPD complète cette exigence lorsque le contenu implique des données personnelles. Les sanctions AI Act pour non-respect peuvent atteindre **15 millions d'euros** ou 3 % du chiffre d'affaires mondial au titre de l'AI Act. Des exceptions existent pour les contenus manifestement artistiques ou satiriques.

## Définition

L'**obligation de signalement des contenus IA** désigne le devoir pour les utilisateurs de systèmes d'IA générative d'indiquer que le contenu produit (texte, image, vidéo, audio) a été créé ou significativement modifié par l'intelligence artificielle. Cette obligation s'applique aux contenus qui pourraient être perçus comme authentiques ou d'origine humaine.

Au Luxembourg, cette obligation découle de l'article 50 de l'AI Act (Règlement UE 2024/1689) et s'articule avec les principes de loyauté et de transparence du RGPD. Elle s'applique à tout contenu diffusé dans un contexte professionnel, qu'il soit destiné aux clients, partenaires, administrations ou au public.

## Questions fréquentes

### Faut-il signaler les contenus IA dans les documents internes ?

L'obligation s'applique principalement aux contenus diffusés à des tiers. Pour les documents internes, le signalement est une bonne pratique recommandée mais pas strictement imposé. Une politique cohérente facilite cependant la conformité.

### L'employeur doit-il informer les tiers d'un contenu généré par l'IA ?

Oui, l'AI Act (article 50) impose un marquage des contenus générés par l'IA lorsqu'ils représentent des personnes, lieux ou événements de façon réaliste. L'employeur doit signaler clairement les contenus générés ou assistés par l'IA, diffusés à des tiers.

### Quelle mention type pour un document généré par IA ?

Des formulations standardisées sont recommandées : 'Ce contenu a été généré avec l'assistance de l'intelligence artificielle' ou 'Document produit avec l'aide de l'IA'. Elles peuvent figurer dans les modèles, signatures email ou pieds de page.

### Quelles sanctions pour défaut de signalement de contenu IA ?

Les sanctions au titre de l'AI Act peuvent atteindre 15 millions d'euros ou 3 % du chiffre d'affaires mondial. Le RGPD peut aussi s'appliquer si le contenu implique des données personnelles, avec des sanctions allant jusqu'à 20 millions d'euros.

### Quels contenus doivent être marqués comme générés par IA ?

Les textes, images, vidéos et sons générés ou significativement modifiés par l'IA et diffusés à des tiers doivent être marqués. L'AI Act encourage le watermarking technique (métadonnées, watermarks invisibles) en complément des mentions visibles.

### Y a-t-il des exceptions à l'obligation de signalement IA ?

Oui, les contenus manifestement artistiques, satiriques ou fictifs sont exemptés. De même, les contenus révisés substantiellement par un humain et publiés sous sa responsabilité éditoriale peuvent ne pas nécessiter de mention.

## Conditions d'exercice

L'obligation de signalement des contenus générés par l'IA s'applique dans un cadre défini par l'AI Act et le RGPD.

| Critère                          | Détail  |
|----------------------------------|---|
| <b>Contenus concernés</b>        | Textes, images, vidéos, sons générés ou significativement modifiés par l'IA et diffusés à des tiers   |
| <b>AI Act - Article 50</b>       | Obligation de marquer les contenus générés de manière à ce que leur caractère artificiel soit détectable  |
| <b>Exceptions</b>                | Contenus manifestement artistiques, satiriques ou fictifs ; contenus révisés substantiellement par un humain et publiés sous sa responsabilité éditoriale |
| <b>Contenu interne</b>           | L'obligation s'applique principalement aux contenus diffusés à des tiers ; les documents internes suivent les mêmes principes par bonne pratique          |
| <b>RGPD -<br/>Transparence</b>   | Si le contenu implique des données personnelles, les obligations d'information RGPD s'ajoutent  |
| <b>Responsabilité éditoriale</b> | L'employeur assume la responsabilité du contenu publié, qu'il soit généré par IA ou non   |
| <b>Watermarking technique</b>    | L'AI Act encourage le marquage technique des contenus (métadonnées, watermarks invisibles)  |

## Modalités pratiques

La mise en conformité avec l'obligation de signalement des contenus IA suit un processus organisationnel.

| Étape                           | Détail   |
|---------------------------------|--|
| <b>Inventaire des usages</b>    | Cartographier tous les cas d'utilisation de l'IA générative pour la production de contenus externes  |
| <b>Politique de signalement</b> | Définir les règles internes : quels contenus marqués, sous quelle forme, par qui, selon quel processus de validation   |
| <b>Mentions types</b>           | Préparer des formulations standardisées : "Ce contenu a été généré avec l'assistance de l'IA" ou "Document produit avec l'aide de l'intelligence artificielle" |
| <b>Intégration technique</b>    | Intégrer les mentions dans les modèles de documents, les signatures d'email, les pieds de page des supports  |
| <b>Formation des équipes</b>    | Former les salariés utilisant l'IA générative aux obligations de signalement et aux procédures internes  |
| <b>Vérification humaine</b>     | Mettre en place un processus de relecture et validation humaine avant diffusion des contenus générés par IA  |

## Pratiques et recommandations

**Adopter** une politique de transparence proactive en signalant systématiquement l'utilisation de l'IA, même pour les contenus qui ne seraient pas strictement soumis à l'obligation légale.

**Distinguer** les niveaux d'assistance de l'IA (génération complète, assistance à la rédaction, simple correction) pour adapter le signalement au degré réel d'intervention de l'IA.

**Maintenir** une supervision humaine effective sur tous les contenus générés par IA avant leur diffusion, avec une validation par le responsable du contenu.

**Conserver** les traces de l'utilisation de l'IA (prompts, outils utilisés, modifications apportées) pour assurer la traçabilité en cas de contestation.

**Mettre à jour** les conditions générales de vente et les contrats de prestation pour inclure une clause sur l'utilisation éventuelle de l'IA dans la production de livrables.

## Cadre juridique

| Référence                                 | Objet  |
|---|--|
| <b>AI Act (UE 2024/1689) - Article 50</b> | Obligations de transparence pour les contenus générés par l'IA         |
| <b>AI Act - Considérants 132-134</b>      | Précisions sur le champ d'application de l'obligation de signalement   |
| <b>RGPD - Article 5</b>                   | Principes de loyauté et de transparence dans le traitement des données |
| <b>RGPD - Articles 13 et 14</b>           | Obligations d'information des personnes concernées                     |
| <b>Code civil</b>                         | Obligations contractuelles de bonne foi et de loyauté                  |
| <b>CNPD</b>                               | Autorité de contrôle compétente au Luxembourg                          |

L'obligation de signalement des contenus IA constitue un changement culturel pour les entreprises habituées à la communication sans mention de l'outillage utilisé. L'application progressive de l'AI Act laisse le temps aux entreprises de s'organiser, mais les bonnes pratiques de transparence peuvent être mises en place dès maintenant sans attendre les obligations formelles.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.